



LES ANCIZES
C O M P S

**Commune de
LES ANCIZES COMPS**

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

0. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

DOSSIER DE CONSULTATION

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 Décembre 2017

Modification simplifiée n°1 du PLU :

Délibération prescrivant la procédure de modification simplifiée n°1 du Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Arrêté prescrivant la procédure du 19 Décembre 2019, modifié par l'arrêté du 26 Mai 2020

Délibération d'approbation du Conseil municipal en date du 29 SEP. 2020



RETOUR PPA Septembre 2020

	Dossier Téléchargé			Réponse		
	Oui	Non	Date	Oui	Non	Date
Metransfer	<input checked="" type="checkbox"/>		03/09/20			
Courrier	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		15/10/20
Déposé	<input checked="" type="checkbox"/>		08/09/20	<input checked="" type="checkbox"/>		08/09/20
	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		15/09/20



Caution à
dame
CHATROUX
le 16/09

Monsieur Didier MANUBY,
Maire
Mairie
1 avenue du plan d'eau
63770 LES ANCIZES-COMPS

Clermont-Ferrand, le 7 septembre 2020

**Objet : PLU Les Ancizes-Comps – Modification simplifiée n°1 - Avis de la CCI du Puy-de-Dôme
Clermont Auvergne Métropole**

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu le 4 septembre 2020 votre courrier daté du 28 août 2020 concernant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune Les Ancizes-Comps pour lequel vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif du présent dossier, nous avons bien noté que la modification simplifiée n°1 vise à :

- Supprimer l'emplacement réservé n°3 au PLU, le projet d'aménagement envisagé sur la parcelle prévoyant déjà les places de stationnement ;
- Intégrer les parcelles AV n°140 et AV n° 34, actuellement classée en zone Ug (zone urbaine périphérique), en Ud (zone urbaine de centre-bourg). Il est bien précisé que « la zone Ud correspond au centre ancien des Ancizes, l'objectif est de conserver une mixité de fonctions urbaines, compatibles avec l'animation d'un centre-bourg : petites activités de proximité à privilégier. » L'objectif de cette modification est de concentrer l'appareil commercial et les équipements de proximité en zone Ud, en complément de l'offre actuelle, principalement par la reprise de bâtiments existants, mais aussi par l'intégration des 2 parcelles disponibles « en dent creuse » (AV n°140 et AV n° 34) notamment la parcelle AV n°34 avec un projet d'installation d'une pharmacie.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie ne peut que soutenir ces présentes modifications visant à permettre le maintien des activités commerciales et de services en centre-bourg.

.../...

Fort de ces remarques, nous vous informons que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du PLU Les Ancizes-Comps.

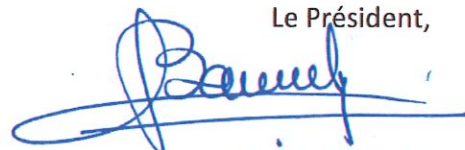
Par ailleurs, nous vous informons que les services de la CCI se tiennent à votre disposition pour étudier avec vous les opportunités et la faisabilité des futurs projets d'implantation ou de reprise d'activités économiques sur la commune Les Ancizes-Comps et notamment par la réalisation de diagnostics « commerce & consommation ».

N'hésitez pas pour cela à vous rapprocher de nos équipes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Bien Cordialement.

Le Président,



Claude BARBIN.

contenu du message

de "Mairie de Miremont" <mairie-miremont@wanadoo.fr>
à mairie.ancizes@wanadoo.fr
date 03/09/20 15:29
objet RE: mairie.ancizes@wanadoo.fr vous a envoyé des fichiers avec WeTransfer

MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

- 3 SEP. 2020

COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur le Maire, cher collègue,

La commune de Miremont n'a évidemment aucune observation négative à porter sur votre procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Nous y souscrivons pleinement.

Et je vous remercie de votre courtoisie de nous l'avoir transmis.

Avec l'expression de ma meilleure considération et très cordialement.

Jacques-Philippe Saint-Gerand

De : WeTransfer [mailto:noreply@wetransfer.com]

Envoyé : mercredi 2 septembre 2020 16:42

À : mairie-miremont@wanadoo.fr

Objet : mairie.ancizes@wanadoo.fr vous a envoyé des fichiers avec WeTransfer

Envoyé à
M. H. CHATROUX
le 16/09



mairie.ancizes@wanadoo.fr

vous a envoyé des fichiers

2 éléments, 14 Mo au total • Expire le 9 septembre 2020

Bonjour,

Vous trouverez ci-joints les documents concernant la modification simplifiée n°1 de notre Plan Local d'Urbanisme.

Cordialement

contenu du message

de "ROUGIER NICOLAS" <n.rougier@puy-de-dome.chambagri.fr>
à mairie.ancizes-accueil@orange.fr
date 08/09/20 13:40
objet Modification simplifiée n°1



Bonjour,

Nous avons bien reçu votre dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune des Ancizes.

Ce dossier portant sur des emplacements réservés situés en zones U, nous n'avons pas d'observations particulières à apporter à celui-ci.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,
Nicolas ROUGIER

*Conseiller Aménagement, Urbanisme
et Appui aux Collectivités*

Envoyé à
M. H. CHATRAUX
Ce 16/09

AGRICULTURES & TERRITOIRES

**Chambre d'agriculture
du Puy-de-Dôme**

**11 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tel. 04 73 44 45 70
Port. 06 02 10 98 97**

<http://www.chambre-agri63.com>

contenu du message

de "GOICHON Thibaud - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE"
<thibaud.goichon@developpement-durable.gouv.fr>
à mairie.ancizes@wanadoo.fr
date 03/09/20 10:48
objet consultation PPA



Bonjour,

Il n'est pas nécessaire de nous renvoyer un dossier dans le cadre de la consultation des PPA.

Cordialement,

Thibaud GOICHON

MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

21 SEP. 2020

COURRIER "ARRIVÉE"

contenu du message

de "SIRB" <sirb63@wanadoo.fr>
à "Les Ancizes Comps MAIRIE (MAIRIE)" <mairie.ancizes@wanadoo.fr>
date 21/09/20 11:19
objet consultation sur la modification simplifiée n° 1 PLU de Les Ancizes-Comps

Monsieur le Maire,

Par courrier du 28 aout 2020, vous avez saisi le SIRB dans le cadre de la procédure en objet concernant les parcelles AV 140 et 34 de la commune des Ancizes-Comps.

Après consultation des parcelles concernées, le projet n'attire aucune remarque ni objection de la part du SIRB avant mise à disposition du public .

Vous en souhaitant bonne réception

Jacques MOREAUX, Président

P/O Laurent SALAGNAD,

Responsable des services

Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve (S.I.R.B.)

22 Avenue du Plan d'Eau - 63770 LES ANCIZES-COMPS

Tél. 04.73.86.86.15

Facebook "Lac des Fades" !

Envoyé à
Mme CHATROUX
le 22/09/20

contenu du message

de	"COURT Christine - DDT 63/SPAR/PPTR" <christine.court@puy-de-dome.gouv.fr>
à	"marie-helene.chatroux" <marie-helene.chatroux@realites-be.fr>
cc	"CAINE Jennifer (chef de bureau) - DDT 63/SHRU/APPLHI" <jennifer.caine@puy-de-dome.gouv.fr> ; "Accueil Mairie" <mairie.ancizes-accueil@orange.fr>
date	15/10/20 09:25
objet	Re: [INTERNET] MS les ancizes comps

Bonjour,

Nous n'avons aucune remarque particulière à formuler sur ce dossier.

Cordialement,

Christine COURT
Référente Planification
SPAR/PPTR

7, rue Léo Lagrange – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.43.19.62
www.puy-de-dome.gouv.fr


**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Le 14/10/2020 à 15:28, > marie-helene.chatroux (par Internet) a écrit :